

Compte rendu du CHS-CT du 25 septembre 2020

Ce CHS-CT s'est tenu en présentiel dans les locaux de TERRASSON où les conditions sanitaires étaient réunies pour une telle réunion avec l'ensemble des représentants des personnels convoqués.

Ordre du jour du CHS-CT :

- 1 – Approbation du procès verbal du 07/05/2020 – pour avis
- 2 – Bilan des mesures d'accompagnement pendant la crise COVID (PCA et PRA) et présentation des mesures mises en place depuis le 1^{er} septembre
- 3 – Nouveau calendrier du DUERP – pour information
- 4 – Registre Santé Sécurité au travail et autres évènements divers – pour information
- 5 – Mesure du radon dans les CFP
- 6 – Budget 2020 : situation et propositions – pour avis
- 7 – Bilan de l'activité du médecin de prévention pour l'année 2019 – pour information
- 8 – Questions diverses

Avant l'ouverture des débats, **FO-DGFIP 43** a lu la déclaration liminaire suivante :
« Madame la Présidente,

*Les représentants **FO-DGFIP 43** tiennent à rappeler leur attachement au CHS-CT, instance ô combien importante en cette période de COVID 19.*

Aussi, nous continuerons à demander l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique qui renvoie cette instance au second plan dans une sous-commission du CSA.

Nous sommes le 25 septembre 2020 et le nombre de personnes détectées positives au coronavirus n'a jamais été aussi élevé.

Depuis le début de la pandémie, les annonces contradictoires du gouvernement amplifie la cacophonie ambiante entre les « spécialistes » de la COVID 19 et la multiplicité des mesures prises ici ou là en fonction des zones qui, à notre sens, empêchent une lisibilité et une compréhension claire par le citoyen lambda.

*Nous espérons de votre part, au cours de ce CHS-CT des explications claires sur les nouvelles consignes et protocoles élaborés par le Secrétariat Général. **FO-DGFIP 43** vous fera également part de ses réflexions.*

*Concernant le chapitre budgétaire, les représentants **FO-DGFIP 43** ont toujours considéré et persistent à penser que la dotation budgétaire du CHS-CT ne doit être utilisée que pour améliorer les conditions de travail et la sécurité des personnels dans les services.*

Ils déplorent et dénoncent que des dépenses soient proposées au financement de cette instance alors qu'elles devraient relever de la DGF ou d'enveloppes spécifiques.

Nous sommes très loin des principes d'exemplarité et de complémentarité des crédits des CHS-CT !

***FO-DGFIP 43** s'exprimera en séance sur le sujet. »*

En réponse aux liminaires, la présidente de séance indique que la disparition des CHS-CT et l'application du jour de carence ne sont pas de sa compétence. Concernant la réouverture des sites au public, elle précise que celle-ci est facilitée par la mise en place de l'APRDV (accueil sur rendez-vous) avec des modulations selon les sites et les demandes des chefs de service.

FO-DGFIP a alors rappelé le droit : normalement les CHS-CT doivent se tenir en amont des décisions prises pour tout ce qui concerne les conditions de travail des agents.

Concernant le NRP, la DDFIP est dans l'attente d'une décision nationale et n'a pas d'informations supplémentaires sur le calendrier. Elle indique que la phase de concertation a repris, que la Préfecture travaille sur le réseau France Service et que le projet communiqué en juin 2019 est toujours d'actualité avec 2 points de contacts supplémentaires.

Le monde d'avant est de retour et le NRP n'est pas tombé aux oubliettes !

Suite à la demande de **FO-DGFIP**, la présidente nous présente le nouvel assistant de prévention Franck BOUCHET en remplacement de Bernard ROUCHON et précise que MME Joëlle JOUVE reprend les fonctions de correspondant et référente handicap.

La présidente est interpellée par une OS sur la réaction négative des élus du Brivadois. En effet, elle est allée leur exposer ses projets pour l'immédiat et cela n'est apparemment pas à leur goût, on comprend pourquoi. (Nous savons depuis que la réaction des élus du Pays de Cayre-Pradelles a été identique !).

La présidente n'a apparemment pas le même ressenti. Difficile d'avouer un échec !

Les représentants **FO-DGFIP** ont réaffirmé leur opposition au NRP en indiquant notamment que les points de contact n'avaient rien à voir avec un service public fait par un fonctionnaire ; « quand le service public recule c'est l'État qui recule, et c'est la République qui recule ! » (dixit un de nos représentants particulièrement remonté sur le sujet). Parlant du tout-numérique, ils ont condamné l'idée de laisser 1/3 de la France sur le bord de la route.

Le CHS-CT étant ouvert, l'intersyndicale SOLIDAIRES, FO et CGT dépose une motion pour l'abrogation du jour de carence supprimé pendant la période de l'état d'urgence sanitaire mais rétabli depuis. Son abrogation ou à minima sa suspension ont été demandés tant que le risque sanitaire lié au COVID existe.

Le Dr GUILLAUME présente lors de ce CHS-CT incite les personnels à être responsable et ne pas venir en cas de manifestations symptomatiques du coronavirus. Elle nous demande de faire passer le message : **si vous avez des symptômes, RESTEZ CHEZ VOUS !**

- Approbation du procès verbal du 07/05/2020 – pour avis

Le PV est voté par FO et SOLIDAIRES ; la CGT s'abstient car le CHS s'était tenu contre son avis en audioconférence et non en présentiel. **FO-DGFIP** avait donné son accord à une réunion en audio car nous étions encore en PCA et plan d'urgence sanitaire. Depuis, nous nous opposons à ce « genre » de réunion.

2 – Bilan des mesures d'accompagnement pendant la crise COVID (PCA et PRA) et présentation des mesures mises en place depuis le 1^{er} septembre

La direction reprend les mesures prises dans le cadre du PCA (Plan de Continuité d'Activité) à compter du 17 mars 2020 : missions prioritaires qui ont concerné 139 agents dans le département ; points audio réguliers avec les chefs de services sur de s problématiques métier ; infos audio avec les représentants des personnels 2 fois par semaine; mise en place progressive du télétravail.

Les représentants **FO-DGFIP 43** interviennent sur ce bilan en indiquant qu'ils auraient bien aimé entendre que la direction est satisfaite non seulement du travail accompli par ses personnels durant celle période mais aussi saluer la réactivité d'organisation des équipes dans l'urgence. Les représentants **FO-DGFIP 43** dénoncent également la prime COVID et l'ordonnance DUSSOPT sur les jours de congé qui n'a fait que diviser les agents.

Ils ont également interrogé la direction sur les mesures prises en matière de nettoyage. Il s'avère que la DDFIP a dû financer le complément de prestations engendrées par les mesures sanitaires.

La direction est ensuite revenue sur les mesures prises depuis le 1^{er} septembre : port obligatoire du masque, évolutions des ASA notamment pour les enfants et les personnes vulnérables. Pour ces derniers, le retour dans le collectif de travail est privilégié en alternant ASA et télétravail quand c'est possible. A ce jour, 1 agent en fragilité reste sans possibilité de télétravailler, 12 sont en télétravail à temps plein et 10 en alternance, 11 reprises de travail classiques ont été effectuées.

Le Dr GUILLAUME a contacté personnellement les personnes considérées vulnérables et a constaté certains états psychologiques inquiétants : anxiété, marginalisation, perte de repères, peur de la maladie...

A ce jour, 1 agent testé positif est à l'isolement et un cas de suspicion est en cours de test.

La DDFIP précise que le stock actuel de masques de la direction est important : 7900 masques jetables à lanière + 13 900 en tissu soit 6 mois d'avance.

Une nouvelle demande de 8000 masques jetables a été faite par le biais de la Préfecture qui centralise.

FO-DGFIP a proposé l'achat de masques inclusifs permettant aux malentendants de lire sur les lèvres et également l'achat de flacons individuels de gel hydroalcoolique remplissables.

3 – Nouveau calendrier du DUERP– pour information

Le Document d'évaluation des risques professionnels est présenté par la direction qui indique que l'application est mise à jour par rapport au risque COVID.

Des réunions se tiendront dans les services en octobre/novembre et les remontées des agents notamment sur les risques psychosociaux y seront intégrées.

4 - Registre Santé Sécurité au travail et autres évènements divers – pour information

Toutes les remarques portées sur le registre ont eu une réponse sauf celle portant sur l'évacuation du site de Terrasson qui nécessite des devis.

La question de l'infirmier du site de Terrasson est alors évoquée notamment pour le nettoyage des couvertures. La direction envisage de recourir à des couvertures de survie jetables.

5 - Mesure du radon dans les CFP

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration dans l'air, le sol et l'eau de l'uranium et du radium naturellement présents dans le sol et les roches.

Un risque pour la santé peut résulter si la présence dans l'air, mesurée en Bq/m³ dépasse certains seuils.

Pour les bâtiments situés en zone à potentiel radon élevé, des mesurages doivent être effectués tous les 10 ans et si nécessaires des actions correctives ou travaux effectués.

La Haute-Loire est concernée par ce risque allant de moyen à élevé à potentiel faible.

Des mesurages ont été effectués dans les bâtiments de la DGFIP entre les mois de janvier et avril 2020 sur tous les sites situés en zone 3 (potentiel radon significatif) : Ste Florine + Langeac + Saugues + Craponne + Vorey + St Paulien + Le Monastier + Yssingaux + St Didier + Bas en Basset + Monistrol.

Seule la trésorerie de Saugues dépasse le seuil de 300Bq/m³ : 308Bq/m³ dans le bureau du trésorier et 328 Bq/m³ dans la salle d'archives.

Les actions envisagées se limitent à un renouvellement périodique de l'air.

6 - Budget 2020 : situation et propositions – pour avis

Rappel : le budget disponible pour 2020 est de 35 454,00 €.

Les actions de formation programmées sont annulées faute d'un maximum d'inscrits.

Il est acté une provision de 5 000,00 € pour l'achat de fournitures COVID (Masques, gel tels que proposés par **FO-DGFIP**).

Comme indiqué dans la liminaire, **FO-DGFIP** refuse de financer des dépenses de compétence du budget direction telles que l'installation d'éclairage LED sur les sites de Terrasson et DDFIP.

De l'argent restant disponible, le cofinancement de l'achat de 30 fauteuils est acté.

7 - Bilan de l'activité du médecin de prévention pour l'année 2019 – pour information

Le Dr GUILLAUME indique que son périmètre d'activité dépasse largement les frontières de la Hte-Loire (DGCCRF+DIRCOFI CENTRE EST + CID Rhône Alpes Auvergne Bourgogne)

Elle soulève l'absence d'infirmière ou de secrétaire ce qui rend difficile les prises de rendez-vous. Elle déplore que le délégué à l'action sociale qui la soulageait en prenant les appels téléphoniques ne soit pas remplacé. Les tâches administratives sont chronophages pour elle.

Elle précise que son rapport est succinct du fait de la période COVID 19 qui l'a occupée à temps complet depuis mars 2020. Nous apprenons que le médecin a ainsi parfois effectué des journées de 10h de contact téléphoniques !

Les différents types de surveillance médicale effectués sont alors exposés et quantifiés: les quinquennales, de pré-reprise, occasionnelles...

FO-DGFIP salue le travail effectué par le Dr GUILLAUME qui a été extrêmement présente tout le long de la crise sanitaire. Son travail de qualité est reconnu par les agents.

FO-DGFIP dénonce le surcroît de tâches administratives qui lui incombent sans soutien : le médecin devrait uniquement se consacrer à son métier !

8 – Questions diverses

- **Travaux à la DDFIP** : **FO-DGFIP** interroge la direction sur l'avancement des travaux. Réponse : le plus gros est fait. La dalle est coulée et on est dans l'attente du séchage. Restent les finitions (peinture et revêtement de sol). L'échéance de fin de travaux se situe fin octobre pour un déménagement prévu en novembre.
- Est évoqué le problème de **la sécurisation du site d'Yssingeaux** où des dysfonctionnements sont constatés : la direction doit revoir la situation.
- Même chose pour l'accès au **parking Fontanilles** : chemin défoncé, barrière soulevée et une voiture étrangère en stationnement permanent. La direction va alerter l'OPAC propriétaire du chemin d'accès et voir pour le reste...
- La direction précise que la note sur le **forfait mobilité-covoiturage** n'est pas encore sortie. Elle communiquera en temps voulu.
- Les problèmes d'**accueil du public** sont soulevés en cette période de sortie des avis TF, notamment pour le calibrage dans les espaces d'accueils : que faire si tout le monde veut rentrer ? Réponse : appeler le chef de service qui fera la police.

Les représentants **FO-DGFIP**: **Robert GAGNE - Jocelyne LIMAGNE – Stéphanie BENOIT**

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des F P du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu